

AEG

10 ANS DE GARANTIE

SUR LES ASPIRATEURS AEG SANS SAC LX9

Conditions générales pour la Garantie du moteur

En plus de la garantie de nos fabricants, Electrolux Belgium SA, Rue de la fusée 40 – 1130 Bruxelles (ci-après, « Electrolux ») vous offre (en tant que consommateur) une garantie commerciale de 10 ans sur le moteur (ci-après, « Garantie du moteur ») des modèles des séries AEG LX9 achetés à partir du 1er mai 2023. Cette Garantie du moteur est valable si l'appareil correspondant aux séries susmentionnées est utilisé en BELGIQUE et s'il est acheté dans un pays de l'UE ou en Norvège. Cette Garantie du moteur n'affecte pas les droits de garantie légaux vis-à-vis du vendeur, lesquels sont gratuits, conformément à la législation nationale applicable. Cette Garantie du moteur octroie donc des droits supplémentaires au consommateur.

- Electrolux fournit cette Garantie du moteur pour des anomalies de fonctionnement du moteur manifestement dues à un défaut de matériel et/ou de fabrication.
- Pour bénéficier de cette Garantie du moteur, il faut que vous enregistriez votre produit en ligne sur la page <https://www.aeg.be/fr-be/mypages/register-a-product/> dans les 3 mois suivant la date de l'achat et que la Garantie du moteur soit activée. Pour l'enregistrement du produit, il est obligatoire de créer un compte utilisateur.
- Une fois le produit correctement enregistré, un certificat de garantie vous sera envoyé par courrier électronique à l'adresse indiquée pour l'enregistrement/la création du compte utilisateur. Ce certificat de garantie doit être conservé avec le reçu de l'achat original. À cet égard, le consommateur est responsable de l'exactitude de l'adresse électronique fournie lors de l'enregistrement.
- La durée de 10 ans de cette Garantie du moteur démarre lors de l'achat du produit par le premier acheteur. La demande de Garantie du moteur doit être soumise durant cette période en transmettant le reçu de l'achat original et le certificat de garantie à Electrolux.
- Cette Garantie du moteur ne couvre pas :
 - a. Les anomalies de fonctionnement provenant d'un montage ou d'une installation defectueuse.
 - b. Les anomalies de fonctionnement résultant d'une utilisation contraire aux consignes du manuel d'utilisation, y compris, entre autres, une mauvaise tension d'alimentation, une mauvaise utilisation, une négligence, un accident, une réparation non autorisée, des modifications, ainsi que des cas de force majeure ou tout autre événement ne dépendant pas d'Electrolux.
 - c. Les anomalies de fonctionnement provenant d'une utilisation non domestique.
 - d. Les anomalies de fonctionnement provenant d'une obstruction du filtre ou du retrait de l'obstruction.
 - e. Les anomalies de fonctionnement provenant de l'utilisation de pièces, de produits consommables ou d'accessoires qui ne sont pas des composants/pièces détachées standard Electrolux (notamment les sacs à poussière, filtres, rouleaux de brosse, courroies, etc.).
- Les cas où la réparation ou l'intervention est effectuée par des personnes non autorisées par Electrolux.

- Dans le cas d'une demande de Garantie de moteur, vous pouvez signaler l'aspirateur, accompagné de l'e-mail de confirmation de l'activation de la "garantie moteur de 10 ans" et de la preuve d'achat, de deux manières différentes :
 - via le point de vente où vous avez acheté l'aspirateur ou
 - via le service après-vente AEG/Electrolux. Dans ce cas, l'aspirateur sera évalué et réparé dans notre atelier.
- Veuillez nous contacter à l'adresse repairs.belgium@electrolux.com en joignant :
 - une photo de la plaque d'identification avec le numéro pnc et le numéro de serie
 - une description de la réclamation

Nous vous contacterons ensuite dans les plus brefs délais et vous fournirons toutes les informations nécessaires pour le retour.

- Electrolux réparera ou remplacera, gratuitement, le moteur défectueux de l'appareil et prendra en charge tous les frais encourus pour les demandes de garantie.
- Tout produit défectueux ou toute pièce défectueuse remplacé(e) en vertu de cette Garantie du moteur deviendra la propriété d'Electrolux.
- Les services de garantie de cette Garantie du moteur ne prolongent aucune période de garantie ni n'établissent de nouvelle période de garantie.
- Cette Garantie de moteur est régie par la loi de BELGIQUE.

Modèles participants:

Catégorie	Sous-catégorie	Modèle	PNC	EAN Code	GARANTIE EXTRA
Aspirateur sans sac	LX9 PRECISION	LX9-3-ÖKO	900258454	7332543693344	Garantie moteur de 10 ans
Aspirateur sans sac	LX9 PRECISION	LX9-3-STM	900258455	7332543693351	Garantie moteur de 10 ans
Aspirateur sans sac	LX9 PRECISION	LX9-3-CR	900258453	7332543693320	Garantie moteur de 10 ans
Aspirateur sans sac	LX9 PRECISION	LX9-3-MG	900258542	7332543773718	Garantie moteur de 10 ans